

Compte-rendu Conseil Municipal
Séance du 7 avril 2021

• **Approbation des comptes de gestion :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives éventuelles s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné, des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'aucune observation n'a été effectuée ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020**

Le conseil municipal constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMEN T A LA SI	RESULTAT EXERCICE 2020	RESTE A REALISER D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	-89 127.21 €		+176 959.73 €			+87 832.52€
FONCT	+ 142 961.18 €		+ 46 724.12€			+189 685.30 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	189 685.30 €
<u>Affectation obligatoire :</u> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	50 000.00 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	139 685.31 €

<u>Total affecté au compte 1068 :</u>	50 000.00 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 <i>Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement</i>	

- **Comptes administratifs 2019 :**

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>
Résultats reportés		142 961.18	89 127.21			53 833.97
Opérations de l'exercice	228 902.96	275 627.09	213 352.14	390 311.87	442 255.10	665 938.96
TOTAUX	228 902.96	418 588.27	302 479.35	390 311 .87	531 382.31	808 900.14
Résultats de clôture		189 685.31		87 832.52		
TOTAUX CUMULES		189 685.31		87 832.52		
RESULTATS DEFINITIFS		189 685,31		87 832.52		277 517.83

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'EAU/ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>
Résultats reportés		20 978.52		77 694.95		98 673.47
Opérations de l'exercice	51 789.41	51 328.23	3 333.75	11 827.89	55123.16	63 156.12
TOTAUX	51 789.41	72 306.75	3 333.75	89 522.84	55123.16	161 829.59
Résultats de clôture		20 517.34		86 189.09		
TOTAUX CUMULES		20 517.34		86 189.09		106 706.43
RESULTATS DEFINITIFS		20 517.34		86 189.09		106706.43

- **budgets primitifs 2021**

BUDGET PRINCIPAL :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	359 265,50 €	359 265,50 €
Investissement	366 025,31 €	366 025,31 €
TOTAL	725 290,81 €	725 290,81 €

BUDGET ANNEXE EAU/ASSAINISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	72 861,09 €	72 861,09 €
Investissement	98 016,98 €	98 016,98 €
TOTAL	170 878,07 €	170 878,07 €

- **Vote des taux d'imposition**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'établir les taux d'imposition pour l'année 2021. Elle précise que dans le cadre de la fiscalité directe locale, les communes et EPCI ne percevront plus la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. La garantie de l'équilibre des ressources communales est assurée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la mise en application d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Dans ce cadre, le taux départemental de TFPB (21,90%) vient s'ajouter au taux communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2021 :

- Taxe foncière bâti : 33.00 %
- Taxe foncière non bâti : 50.00 %